

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**CHENAL DE LA TREMBLADE**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de LA TREMBLADE (17390)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Écluses de chasse barrant les deux branches du canal	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Écluses non mentionnées sur le Scan Littoral mais repérables avec certitude sur l'Ortho Littoral V2. Numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2 côté aval des deux écluses.            Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

